



TRANSPORTS SCOLAIRES

Demande de création d'un point d'arrêt

LE REPRESENTANT LEGAL

NOM :
ADRESSE :
CP : |_|_|_|_| COMMUNE :
TEL : EMAIL :


L'ELEVE

NOM :
PRENOM :
DATE DE NAISSANCE : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|
ETABLISSEMENT SCOLAIRE :
COMMUNE DE L'ETABLISSEMENT :
CLASSE :

L'ARRET SOUHAITE

Votre demande sera étudiée par le Pôle Transports scolaires de Clisson Sèvre et Maine Agglo. Celui-ci s'assurera du respect du règlement intérieur et des conditions de sécurité avant une éventuelle validation. Les demandes de création de point d'arrêt faites après le 15 juin seront étudiées mais sans engagement pour la rentrée.

ADRESSE :
CP : |_|_|_|_| COMMUNE :

 Si votre demande est refusée et que la proposition de point d'arrêt existant au plus proche de votre domicile ne vous convient pas, vous devez annuler l'inscription de votre (vos) enfant(s) auprès du Pôle Transports scolaires de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Ce formulaire est à compléter et à retourner signé à l'adresse ci-dessous ou par mail

CLISSON, SEVRE & MAINE AGGLO
Service Transports et Mobilité
13 rue des Ajoncs – 44190 CLISSON
Tél. 02 40 54 54 66 – transports.scolaires@clissonsevremaine.fr